

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBFGNK	USUFRUITIER	PUYBARET PIERRETTE MARIA ANTOINETTE

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2024	45,55 %	%	2,00 %	0,24 %	13,33 %	0,352 %	
	Taux 2025	45,55 %	%	2,20 %	0,242 %	13,33 %	0,345 %	
	Adresse	8 RTE DE BRETENOUX						
	Base	1957		1957	1957	2919	1957	
	Cotisation	891		43	5	389	7	1335
	Cotisation lissée							
	Adresse	8B RTE DE BRETENOUX						
	Base	3598		4423	4423	4244	4423	
	Cotisation	1639		97	11	566	15	
	Cotisation lissée	1639		97	11	566	15	2328
	Cotisation 2024	2061		107	13	945	18	
	Cotisation 2025	2530		140	16	955	22	3663
	Variation	+22,76 %	%	+30,84 %	+23,08 %	+1,06 %	+22,22 %	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2024	192,63 %	%	6,80%	134,00%	0,832%	33,30%	2,65%	
	Taux 2025	192,63 %	%	7,48%	134,00%	0,84%	33,92%	2,87%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	299		299			427	299	
	Cotisation 2024	647		23			140	9	
	Cotisation 2025	576		22			145	9	752
	Variation	-10,97 %	%	-4,35%	%	%	+3,57 %	0%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État				5		Droit proportionnel		
	Base collectivité						Droit fixe		

En raison de votre situation personnelle, vous bénéficiez du dispositif d'exonération de la taxe foncière dégressive de votre résidence principale. Les taxes ordures ménagères, si applicables, restent à votre charge. En raison de votre situation personnelle, vous bénéficiez d'une exonération au titre de votre résidence principale. La base communale des terres agricoles exonérée est de 128 €.

$$2328 + 99 = 2427 \text{ €}$$

$$4415 \rightarrow 188$$

$$2328 \rightarrow 99,13 \text{ arrondi à } 99$$

Références administratives : 460 01 111 036 124 A T

$$43/01/2026 \text{ déjà réglé } 12 \times 201 = 2412 \text{ €}$$

Frais de gestion de la fiscalité directe locale	188
Dégrèvement Habitation principale	
Dégrèvement JA État	
Dégrèvement JA Collectivité	
Montant de votre impôt	4603

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*198-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026. Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page Internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement, ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation), il convient de contacter le service gestionnaire aux données indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.